

AVENANT AU CONTRAT DE CAPITALISATION

FRANCE

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Numéro de Contrat

ENTRE

Utmost Luxembourg S.A., compagnie d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37604, valablement représentée aux fins des présentes,

(ci-après dénommée « **Utmost Luxembourg S.A.** »),

ET

SOUSCRIPTEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Souscripteur 1

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Adresse résidentielle	<input type="text"/>		
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

Souscripteur 2

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Adresse résidentielle	<input type="text"/>		
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

Souscripteur Nu-Propriétaire

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
-----	----------------------	-----------	----------------------

Adresse résidentielle

Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination de la société	<input type="text"/>		
Immatriculée à	<input type="text"/>	N° d'immatriculation	<input type="text"/>
Siège social			
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

Représentant légal 1

M. Mme

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Adresse résidentielle			
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

Représentant légal 2

M. Mme

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Adresse résidentielle			
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

Représentant légal 3

M. Mme

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
-----	----------------------	-----------	----------------------

Adresse résidentielle

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Représentant légal 4

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Adresse résidentielle

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

(ci-après dénommé(e)s le « **Souscripteur** »),(ci-après dénommés collectivement les « **Parties** »).

Sauf disposition contraire, tout terme avec une majuscule contenu dans le présent avenant (ci-après dénommé l'« **Avenant** ») a la même signification que celle qui lui est attribuée dans le Projet de Contrat valant Note d'Information du contrat de capitalisation Liberté Capitalisation référencé ci-dessus, ainsi que dans ses Conditions Générales (ci-après dénommé le « **Contrat** »).

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- › Le Souscripteur a signé le Projet de Contrat valant note d'Information avec le n°

en date du

qui prévoit le versement d'une prime initiale de

(en lettres) euros (ci-après la « **Prime initiale** »). Sur demande du Souscripteur, Utmost Luxembourg S.A. a accepté de déroger au montant minimal de 250.000 euros de la Prime initiale, tel qu'il est prévu aux articles 8.1 du Projet de Contrat valant Note d'Information et 7 des Conditions Générales ;

(en lettres) euros (ci-après « **la Prime complémentaire** »), selon les modalités exposées ci-dessous ;

- › Les versements de la Prime initiale et de la Prime complémentaire par le Souscripteur à Utmost Luxembourg S.A. atteindront **la somme totale de**

(en lettres) euros (la Prime initiale et la Prime complémentaire prises ensemble déterminent la « **Prime totale** »).

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Le Souscripteur et Utmost Luxembourg S.A. conviennent de modifier certains termes du Projet de Contrat valant Note d'Information, ainsi que des Conditions Générales, notamment sur le montant minimal de la Prime initiale et les modalités de paiement et d'investissement de la Prime totale du Contrat. Tous les autres termes et conditions applicables au Projet de Contrat valant Note d'Information et aux Conditions Générales restent inchangés.

Le Souscripteur versera la Prime totale de son Contrat selon deux possibilités :

- Le Souscripteur versera la Prime totale uniquement en numéraire, alors les articles 1, 2, 3 et 4 du présent Avenant s'appliqueront.
- Le Souscripteur versera la Prime totale par un versement en numéraire et par un apport de titres, alors les articles 1 bis, 2, 3 et 4 du présent Avenant s'appliqueront.

ARTICLE 1 - MODALITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE PAIEMENT DE LA PRIME TOTALE DU CONTRAT EN NUMÉRAIRE

1.1 Le Souscripteur a signé le Projet de Contrat valant Note d'Information qui prévoit le versement d'une Prime initiale de EUR.

La Prime initiale sera investie au sein d'une/des Unité(s) de Compte ,
tel qu'il a été convenu entre les Parties au sein du Contrat et dans le présent Avenant.

1.2 Les Parties s'accordent dans le présent Avenant sur le versement de la Prime totale en plusieurs échéances comme suit :

- › **Une Prime initiale de** EUR versée en numéraire au moment de la souscription ;
- › **Une Prime complémentaire de** EUR, à verser en numéraire au plus tard le (l'« Échéance »).

1.3 Les Parties se sont accordées sur une tarification de % de frais d'administration du Contrat portant sur la Prime totale et qui sera applicable rétroactivement à compter de la date de conclusion du Contrat.

Par conséquent, les articles suivants sont modifiés comme suit :

› **L'article 8.1 du Projet de Contrat valant Note d'Information :**

« (Le montant minimal de la Prime brute initiale est de 10.000 euros. L'allocation de la Prime totale doit respecter en outre les montants minimum et maximum propres à chaque Unité de Compte sélectionnée ainsi que le cas échéant toutes restrictions ou conditions d'investissement et de désinvestissement.)

[...] Le montant minimal de la Prime brute initiale est de 10.000 euros. »

Les autres clauses de cet article restent inchangées.

› **L'article 7 des Conditions Générales du Contrat :**

« [...] La Prime brute initiale est au minimum de 10.000 euros. L'allocation de la Prime totale doit respecter en outre les montants minimum et maximum propres à chaque Unité de Compte sélectionnée comme précisé à l'article 9 des Conditions Générales, ainsi que le cas échéant toutes restrictions ou conditions d'investissement et de désinvestissement. »

Les autres clauses de cet article restent inchangées.

ARTICLE 1 BIS - MODALITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE PAIEMENT DE LA PRIME TOTALE DU CONTRAT EN NUMÉRAIRE ET PAR APPORT DE TITRES

1.1 Le Souscripteur a signé le Projet de Contrat valant Note d'Information qui prévoit le versement d'une Prime initiale de

EUR.

La Prime initiale sera investie au sein d'une/des Unité(s) de Compte ,

tel qu'il a été convenu entre les Parties au sein du Contrat et dans le présent Avenant.

Le Souscripteur s'engage formellement auprès d'Utmost Luxembourg S.A., après le versement de la Prime initiale, à procéder au versement de la Prime complémentaire dans les/l'Unité(s) de Compte sélectionné(s) dans le Contrat.

1.2 Le Souscripteur effectuera un versement complémentaire sous forme d'un apport de titres de EUR.

1.3 Les Parties s'accordent dans le présent Avenant sur le versement de la Prime totale en plusieurs échéances dans le Contrat comme suit :

› **Une Prime initiale de** EUR versée en numéraire au moment de la souscription ;

› **Une Prime complémentaire de** EUR, à verser par apport de titres au plus tard le

(« Échéance »).

1.4 Les Parties se sont accordées sur une tarification de % de frais d'administration du Contrat portant sur

la Prime totale et qui sera applicable rétroactivement à compter de la date de conclusion du Contrat.

Par conséquent, les articles suivants sont modifiés comme suit :

› **L'article 8.1 du Projet de Contrat valant Note d'Information :**

« (Le montant minimal de la Prime brute initiale est de 10.000 euros. L'allocation de la Prime totale doit respecter en outre les montants minimum et maximum propres à chaque Unité de Compte sélectionnée ainsi que le cas échéant toutes restrictions ou conditions d'investissement et de désinvestissement.)

[...] Le montant minimal de la Prime brute initiale est de 10.000 euros. »

Les autres clauses de cet article restent inchangées.

› **L'article 7 des Conditions Générales du Contrat :**

« [...] La Prime brute initiale est au minimum de 10.000 euros. L'allocation de la Prime totale doit respecter en outre les montants minimum et maximum propres à chaque Unité de Compte sélectionnée comme précisé à l'article 8 des Conditions Générales ainsi que le cas échéant toutes restrictions ou conditions d'investissement et de désinvestissement. »

Les autres clauses de cet article restent inchangées.

ARTICLE 2 - ALLOCATION DE LA PRIME TOTALE

2.1 Les Parties conviennent, qu'après le versement de la Prime complémentaire, Utmost Luxembourg S.A. procédera à l'investissement de la Prime complémentaire dans l'/les Unité(s) de Compte initialement sélectionnée(s) par le Souscripteur dans le Contrat.

2.2 Le Souscripteur accepte qu'aucun arbitrage ne sera effectué par Utmost Luxembourg S.A., vers une autre Unité de Compte, en cas de non versement de la Prime complémentaire à l'Échéance.

2.3 Par ailleurs, les Parties se sont accordées, sur une exécution du Contrat portant sur la Prime totale, et ce, à compter du versement de la Prime complémentaire. A défaut de versement de cette Prime complémentaire à l'Échéance, **Utmost Luxembourg S.A. attire l'attention du Souscripteur qu'elle ne sera pas en mesure d'exécuter le Contrat, et qu'il prendra fin conformément à la volonté du Souscripteur par une demande de rachat total transmise à Utmost Luxembourg S.A., selon les modalités exposées dans le Contrat.**

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

- 3.1 Le Souscripteur s'engage formellement à verser à Utmost Luxembourg S.A. la Prime complémentaire à l'Échéance. Il remplira à cet effet, tout formulaire de versement complémentaire fourni par Utmost Luxembourg S.A.
- 3.2 Il déclare avoir demandé l'allocation de la Prime totale selon les modalités et la tarification prévues aux articles 1 ou 1 bis et 2 du présent Avenant.
- 3.3 Le Souscripteur confirme comprendre et accepter que la bonne exécution et gestion du Contrat ne pourra se faire qu'à la réception de la Prime complémentaire par Utmost Luxembourg S.A., à l'Échéance fixée dans le présent Avenant. **A défaut du versement de la Prime complémentaire à l'Échéance, le Souscripteur demandera formellement à Utmost Luxembourg S.A. de procéder au rachat total de son Contrat, en raison du non respect des minima contractuels et réglementaires conformément à la Lettre Circulaire 15/3 du CAA.**
- En tout état de cause, le Souscripteur est informé que conformément à l'article 3 des Conditions Générales du Contrat, celui-ci prendra fin lorsque sa valeur devient égale à zéro, et ce pour quelque cause que ce soit, notamment suite à la déduction des coûts, frais ou dépenses applicables au Contrat.**
- 3.4 Par la signature du présent Avenant, le Souscripteur accepte de signer tout document complémentaire fourni par Utmost Luxembourg S.A. permettant, le cas échéant, l'exécution du rachat total.
- 3.5 Le Souscripteur confirme comprendre et accepter que la tarification accordée par Utmost Luxembourg S.A. est conditionnée et uniquement applicable au versement de la Prime totale due.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS DIVERSES

- 4.1 L'Avenant fait partie intégrante du Contrat.
- 4.2 Les dispositions de l'Avenant prévalent en cas d'incohérence ou de contradiction avec toute autre disposition, expresse ou implicite, des Conditions Générales ou de toutes autres conditions, annexes ou termes applicables au Contrat. Tout conflit entre l'Avenant d'une part et tout autre document signé par le Souscripteur, ou qui lui aurait été remis par Utmost Luxembourg S.A. d'autre part, sera résolu en faveur des dispositions de l'Avenant.
- 4.3 **Le présent Avenant prend effet à la date de conclusion du Contrat telle qu'elle est définie à l'article 3 des Conditions Générales** et forme un tout indissociable avec le Contrat.
- 4.4 Le présent Avenant est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent Avenant pourra donner lieu, tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution ou sa résiliation, seront, de convention expresse, soumis à la compétence des cours et tribunaux de France.

Fait en un original conservé par l'Assureur et en autant de copies que de Souscripteurs outre une copie pour le Distributeur.

Souscripteur 1




Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

Lieu

Souscripteur 2

 Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »


SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire

 Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »


SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 1

 Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »


SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2

 Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 3



Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4



Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Utmost Luxembourg S.A.

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.